



Support détaillé

24 Janvier 2022

Pleumeleuc

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Anne-Sophie PATRU et l'ensemble des conseillers municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.



- **Ordre du jour du conseil municipal**
- ❑ Informations





Contexte et objectifs

- ❑ Présentation du rapport annuel 2020.
- ❑ Quelques éléments :
 - Longueur du réseau : 16.96 km
 - Population desservie : 3 077 habitants
(3 058 en 2019)
 - Nombre d'abonnés : 1 226
(1 223 en 2019) soit 72.29 abonnés/km
 - Volume facturé : 114 263 m³
(123 379 m³ en 2019)
- ❑ Données financières :
 - Recettes du délégataire : 195 605 €
 - Recettes de la commune : 133 456 €
 - Total des recettes : 329 061 €

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité à l'unanimité

Décision soumise au vote

Prendre acte du rapport



Patrick Le Texier / Jean-Yves Auffray

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie /
Conseiller délégué à la vie rurale et l'assainissement





Contexte et objectifs

- ❑ Depuis quelques années, des démarches ont été engagées auprès des industriels et gros consommateurs raccordés sur les réseaux communaux afin de définir ou de préciser par convention :
 - Les caractéristiques des effluents rejetés (volume des eaux, flux maximum, contrôles, etc.) ;
 - Les modalités de calcul de la redevance due.
- ❑ La société DLB ne peut déverser ses rejets d'eaux usées directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et effectue un traitement préalable via ses propres installations.
- ❑ Il est convenu de mettre en place une convention d'autorisation des rejets des effluents de la société DLB dans le réseau d'assainissement.
- ❑ Cette convention précise :
 - La liste des rejets interdits ;
 - Les débits maxima autorisés ;
 - Les flux et concentrations autorisés ;
 - Les conditions financières en cas de non respect.
- ❑ Un laboratoire externe et agréé effectuera des mesures de contrôle.

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité

Décision soumise au vote

Autoriser Madame le Maire à signer la convention



Patrick Le Texier / Jean-Yves Auffray

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie /
Conseiller délégué à la vie rurale et l'assainissement





Contexte et objectifs

- ❑ Le DOB permet d'échanger sur les résultats 2021 et les prévisions de dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- ❑ Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment :
 - la fiscalité, les subventions de l'état ;
 - les engagements pluriannuels ;
 - les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- ❑ Résultats 2021
 - Fonctionnement
 - Dépenses : 2 784 711 €
 - Recettes : 3 127 635 €
 - Investissement
 - Dépenses : 299 909 €
 - *Auxquels il faut ajouter 931 022 € pour des travaux engagés mais non finalisés en 2021 (notamment le terrain synthétique)*
 - Recettes : 982 652 €
 - *Auxquels il faut ajouter 236 326 € pour des subventions accordées mais non encore versées*

Le conseil municipal a pris acte à l'unanimité

Décision soumise au vote

Prendre acte de la présentation et du DOB 2022



Anne-Sophie Patru

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ L'espace jeux Bout'chou géré par l'association Familles Rurales, propose l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants, à destination des familles et des assistantes maternelles, 3 matinées par mois.
- ❑ Deux des séances sont financées par Montfort Communauté, la 3^{ème} l'étant par la commune.
- ❑ Pour 2021, seules 5 séances sur les 36 prévues ont eu lieu.
- ❑ L'association demande une subvention de 1506,32 € pour financer la part communale.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Décider le versement en deux fois d'une subvention de 1 510 € pour le fonctionnement de l'espace Bout'chou

Demandes un bilan de fonctionnement à la fin de l'année d'activité



Aude GIVARCH

Adjointe déléguée à la jeunesse et l'extra-scolaire





Contexte et objectifs

- ❑ Suite à une procédure de surendettement, la banque de France a effacé les dettes d'une administrée de la commune.
- ❑ Parmi ces dettes, 309,58 € concernaient des services périscolaires, sur une période allant de 2015 à 2017.
- ❑ Il est demandé à la commune de les effacer.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver l'effacement de ces créances



Anne-Sophie Patru

Maire



Proposition de la commission éducation, jeunesse et action culturelle du
13/01/2021

Contexte et objectifs

- ❑ La CTG est le nouveau cadre contractuel entre la CAF et les collectivités sur une période de 5 ans
- ❑ Outre la garantie de la poursuite des financements de la CAF, la CTG est aussi un outil permettant la construction d'un projet de territoire en lien avec les familles vivant sur Montfort Communauté.
- ❑ La première version de la convention résulte de groupes de travail regroupant des élus, des agents et de professionnels, portant sur 3 thématiques et donnant lieu à des objectifs stratégies :
 - **Petite enfance** : Agir pour le développement de la socialisation du jeune enfant, Renforcer la valorisation du métier d'assistant maternel et l'information en direction des familles, Faire un réseau entre les professionnels de la petite enfance, Développer les actions en direction des parents et renforcer le lien parents enfants ;
 - **Enfance** : Proposer une offre de services à destination des enfants et de leurs familles, cohérente sur tout le territoire, Formaliser l'animation d'un réseau d'acteurs de l'enfance, Développer des actions de soutien à la parentalité ;
 - **Jeunesse** : Adapter les services et les propositions d'interventions aux différents profils de jeunesse, Déployer une politique de l'information jeunesse, Formaliser la structuration d'un réseau d'acteurs jeunesse.
- ❑ Ces objectifs, seront par la suite, déclinés en actions concrètes.

Le conseil municipal a approuvé la
décisions à l'unanimité

Décision soumise au vote

**Autoriser Mme le Maire à signer la CTG pour
une période du 1^{er} janvier 2022 au 31
décembre 2026**



Philippe Ramirez

Adjoint délégué au scolaire et périscolaire et à la communication





Avis favorable de la commission Aménagement du territoire / Cadre de vie

Contexte et objectifs

- ❑ Depuis 2016 des opérations de rétablissement des limites du domaine communal sont en cours.
- ❑ Dans ce cadre, afin de régulariser l'utilisation et après accord des propriétaires, il est proposé de leur céder une parcelle de 5 m², pour un montant de 300 € TTC, les fais d'actes seront supportés à parts égales entre les acquéreurs et la commune.
- ❑ *Nb. : cette décision a déjà été entérinée par le conseil municipal en octobre, mais est remise au vote pour des raisons administratives.*

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver la cession de la parcelle



Patrick Le Texier

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie





Contexte et objectifs

- ❑ Le PPR permet aux agents titulaires, reconnus inaptes définitivement à l'exercice de leurs fonctions, du fait de leur état de santé, de se préparer et se qualifier en vue du reclassement dans un nouvel emploi.
- ❑ Il précise les engagements de chacun :
 - Pour la collectivité : ses responsabilités en terme de santé et de conditions de travail, ainsi que ses obligations concernant la recherche d'un emploi de reclassement pour l'agent ;
 - Pour l'agent : son implication dans la démarche, sa participation active à chacune des étapes de la démarche ;
 - Pour le CGD 35 : l'accompagnement de l'agente et de la commune dans la mise en œuvre de cette préparation.
- ❑ Cette convention devra être signée par la commune, l'agent et le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale Publique

Le conseil municipal a approuvé la
décisions à l'unanimité

Décision soumise au vote

Autoriser M^{me} le Maire à signe le PPR



Anne-Sophie Patru

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Renonciation à exercer le droit de préemption des ventes de terrain ou de biens immobiliers réalisées entre le 01/12/2021 et le 02/01/2022.

Le conseil municipal a pris acte à l'unanimité

Décision soumise au vote

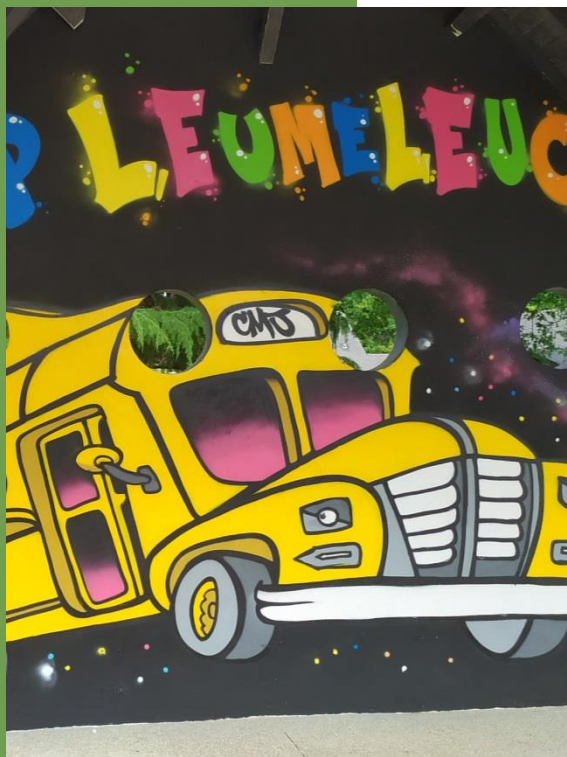
Prendre acte des décisions prises par le
Marie



Anne-Sophie Patru

Maire





- Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**

Prochaines dates importantes

Conseil municipal

- ❑ Lundi 28 février 2022 à 20h30

Recensement de la population

- ❑ Du 19 janvier au 20 février 2022
 - Mme le Marie rappelle l'importance du recensement afin d'avoir une photographie de la commune qui servira à la fois pour les dotations versées par l'état et pour la projection des investissements à réaliser



Merci.

